



Réunion du Bureau du S.D.E. du 6 décembre 2018

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix huit, le Bureau s'est réuni le jeudi 6 décembre à 17 h 30, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Energie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président) ;
Mmes Cuq, Curbet, Pourteau et Vergès ;
MM. Carrère, Cazabat, Fourcade, Guilhas, Laffaille, Lussan et Pelieu.

Excusés : Mmes Carrère, Durrieu, Mendès et Solles ;
MM. Armary, Barral, Boubée, Dabezies, Dutour, Mur et Piron.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Dominique Alexandre, Simon Alleman, Florence Armary, Serge Cieutat, Hervé Couget, Elodie Gazave, Jean-Luc Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy et Jean-Jacques Warmoeskerken.

Ordre du jour

- *Marchés publics*
 - *Attribution du marché d'équipement photovoltaïque du site du Cap de Long*
 - *Attribution du marché de fourniture de carburant*
- *Précarité énergétique*
- *Retours de la commission Transition Energétique du 21 novembre et de la commission Réseaux du 3 décembre*
- *Orientations budgétaires 2019*
- *Préparation de l'assemblée générale du 14 décembre*
- *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance en présentant l'ordre du jour. Il laisse ensuite la parole au directeur qui rappelle aux membres présents la tenue de la Commission d'Appel d'Offres qui a précédé la réunion du bureau et dont les conclusions vont être présentées.

Dominique Alexandre présente le dossier du restaurant le Garlitz à Aragnouet (alimentation électrique par panneaux photovoltaïques)

4 offres ont été reçues, la décision d'attribution a été reportée deux fois à cause du caractère particulier de ce dossier : ce restaurant a été démoli par la neige en 2015 et une structure métallique résistante aux aléas climatiques est indispensable au projet du SDE.

Les entreprises Talazac et Global Electrics, retenues dans un premier temps, ont été sollicitées pour des renseignements complémentaires. La proposition de Global Electrics ne présentait pas suffisamment de garanties sur la fiabilité de la structure, et après consultation d'Enedis à ce sujet, la CAO a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Talazac.

A la question de Monsieur Pélieu sur la part financière payée par le restaurateur, Dominique Alexandre précise que ce dernier participera sur l'investissement et devra également régler un forfait pour l'énergie consommée. Il indique que les frais annexes peuvent être élevés car il lui faut fournir un local pour abriter l'équipement. Monsieur Rouch complète sa réponse en détaillant le financement sur les installations en site isolé de montagne : 80 % par l'Etat, 10 % par le SDE, 10 % par le particulier.

Pour conclure, le Bureau approuve le choix de la CAO et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL/110-12-2018	Alimentation photovoltaïque d'un site isolé à Aragnouet Choix de l'entreprise en charge des travaux Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau la consultation lancée pour la mise en place d'un générateur photovoltaïque sur le site isolé le restaurant « le Garlitz » à Aragnouet. Il présente la décision de la Commission d'Appel d'Offres suite à l'analyse des quatre offres reçues pour ce projet. Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : • Approuve la décision de la C.A.O. de retenir l'entreprise TALAZAC (variante 2) pour un montant de 43 967,00 € HT • Autorise le Président à notifier le marché et à signer tout document en rapport avec ce projet.

Serge Cieutat présente ensuite le marché «achat de carburant».

Seuls Esso et Total ont répondu. Esso n'a que deux stations sur le territoire du département et Total, au vu des propositions, étant la mieux disante, la Commission décide de retenir Total. Ce choix est validé par l'ensemble des membres du bureau et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL/111-12-2018	Marché public « fourniture de carburants et déplacements autoroutiers » Attribution de marché Le Président rappelle aux membres présents qu'une nouvelle consultation concernant le marché de fourniture de carburants et de services autoroutiers a été lancée suite à la décision du Bureau en date du 6 septembre 2018. Comme en 2014, l'achat se fera via des cartes accréditives permettant de suivre les dépenses et de financer d'autres services comme le péage des autoroutes, pour une nouvelle période de 3 ans. Deux offres ont été déposées dans les délais. Elles ont été examinées par la Commission d'Appel d'Offres. Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : - approuve la décision de la CAO de retenir l'offre de TOTAL Marketing France, offre mieux-disante, - autorise le Président, responsable du marché, à notifier le marché de fourniture de carburants à l'entreprise TOTAL Marketing France et à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Florence Armary prend ensuite la parole pour le dossier concernant le réseau de chaleur d'Argelès-Gazost.

Il s'agit de choisir le maître d'œuvre. Elle rappelle la consultation réalisée en septembre 2018. 6 candidats ont répondu, mais deux d'entre eux ont dû être écartés suite à des réponses erronées sur le montant des travaux. Il est à noter que le bureau d'études Sermet a réalisé l'étude de faisabilité sur ce dossier, d'où la baisse des prix car cela nécessitait moins de recherche. Ce BE a aussi travaillé sur le réseau de chaleur de Saint-Lary. Le directeur indique que ce dossier répond aux critères de l'ADEME, avec un financement de 50 % fond chaleur, 30 % à la charge de la commune, 20 % à la charge du SDE. L'ADEME va donc être sollicitée. Le directeur précise que l'argent sera récupéré sur la vente ultérieure de la chaleur.

Le bureau ne s'oppose pas à la décision de la CAO et valide sa décision par une délibération.

N°	Objet de la délibération
DL 112-12-2018	Marché de maîtrise d'œuvre – chaufferie bois à Argelès-Gazost M. Frossard rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de ses nouvelles missions, le Syndicat Départemental d'Energie a lancé une consultation concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois à Argelès-Gazost. Il est rappelé que le montant estimatif des travaux est estimé à 1 770 000 € HT. La Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir le bureau d'études SERMET dont l'offre, mieux et moins disante, s'élève à 60 000 € HT, et qui a de bonnes références dans le domaine. Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : - accepte la proposition du Président de retenir le bureau d'études SERMET dont l'offre s'élève à 60 000 € HT.

Le point suivant concerne le groupement d'achat d'électricité.

Simon Alleman rappelle les éléments qui ont été fournis à la Commission d'Appel d'Offres. Il a présenté l'évolution actuelle des prix du marché, précisant qu'il y avait un dépassement du plafond national sur les volumes d'énergie nucléaire historique réservée aux fournisseurs d'énergie, d'où la négociation à engager avec Direct Energie sur les prix fixés. Cette période de négociation est très courte (du 10 au 14 décembre, suivant la moyenne des prix sortis sur le marchés). Un avenant au marché doit donc être établi. La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée sur ce dossier en se déclarant favorable à cette procédure.

Yves Laffaille complète en signalant que même si EdF avait été choisi comme fournisseur, la situation aurait été identique (nécessité de négocier). En conclusion, le Bureau approuve le choix de la CAO et une délibération est prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 114-12-2018	Groupement d'achat relatif à l'acheminement et la fourniture en électricité Avenant au marché subséquent n° 1 Le Président présente au Bureau les éléments ci-après : Le 29 novembre 2018, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a annoncé l'atteinte du plafond législatif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Français) pour l'année 2019, fixé à 100 TWh. La CRE a reçu un total de demandes de 132,93 TWh pour l'année 2019 de la part de 69 fournisseurs d'électricité (hors filiales d'EDF). Conformément à sa mission, la CRE a donc procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs à l'exception des filiales d'EDF qui ont été intégralement écartées (article R336-18 du code de l'énergie et délibération de la CRE du 25 octobre 2018) Cette nouvelle répartition impacte directement le BPU du marché subséquent n°1 relatif au groupement d'achat pour la fourniture 2019/2021, basé sur un approvisionnement ARENH. Comme le prévoit l'article 4.5.2.2 du CCP de l'accord-cadre n°2018-SDE65 relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité 2019/2021, le coordonnateur du groupement (le SDE65) et le titulaire du marché (DIRECT ENERGIE) se sont rapprochés afin de convenir des modalités de prise en compte de ladite répartition. Ces modalités ont été retranscrites dans un avenant au marché subséquent n°1. Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : • approuve l'avenant au marché subséquent du groupement d'achat d'électricité, suivant avis de la CAO.

Le sujet suivant porte sur la mise en place du chèque-énergie.

Florence Armary rappelle que l'Etat a mis en place le chèque-énergie depuis le 1^{er} janvier 2018, qui remplace les tarifs sociaux appliqués jusqu'alors. Ce dispositif s'adresse aux ménages en précarité énergétique. Les fournisseurs d'énergie ont eu très peu de retours sur cette démarche. Le SDE, en tant qu'autorité organisatrice de distribution de l'électricité, propose de communiquer sur ce sujet via la presse ainsi qu'en direction des mairies pour que celles-ci transmettent à leurs CCAS les informations aux administrés éventuellement concernés. Michel Pélieu souhaiterait que les bénéficiaires soient bien ciblés. Madame Armary évoque la Réglementation Générale de Protection des Données. Monsieur Pélieu est favorable au fait que le Conseil Départemental, de par sa compétence sociale, ait la liste des personnes bénéficiaires. Le directeur consultera la FNCCR sur les orientations et les décisions éventuelles. Monsieur Pélieu se rapprochera des services de l'Etat sur la communication éventuelle de la liste des bénéficiaires aux conseils départementaux, Thérèse Pourteau propose également que les délégués soient informés lors de la prochaine assemblée. Les membres du Bureau donnent leur accord pour l'opération de communication.

Bruno Rouch revient ensuite sur les conclusions de la commission Transition Energétique qui s'est tenue le 23 novembre dernier.

- Il évoque d'abord la création de l'agence locale de l'énergie, en expliquant qu'il est important de mobiliser les EPCI sur ce projet et également de les y associer, le principe étant la mise en commun des actions.

- La compétence gaz a ensuite été abordée. 78 communes ont des concessions communales gérées par elles-mêmes. Aujourd'hui, elles ne sont pas en position de travailler sur cette compétence.

L'idée serait que le SDE « actionne » cette compétence inscrite dans les statuts de 2014. Le bureau est d'accord pour solliciter les communes afin d'engager cette démarche, le but étant de montrer l'intérêt qu'il y a à avoir une gestion collective de cette fourniture. Cette action sera inscrite dans les orientations pour 2019.

- Un troisième point abordé lors de la CCPE concernait la station de fourniture d'énergie hybride (hydrogène, électricité et GNV). Une réflexion a déjà été engagée à ce propos par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du PCAET.

Les SDE sont invités au niveau régional à accompagner les projets sur la mobilité décarbonée.

Michel Pélieu revient sur l'agence de l'énergie en rappelant les échanges avec l'AREC et la Banque des Territoires. Il souhaite d'une part que le Département ait une complémentarité avec la Région, d'autre part qu'une concertation SDE-Département-ECPI et AREC soit menée pour un dialogue constructif.

Il revient également sur la station hydrogène en expliquant qu'au vu des événements actuels, l'Etat ne peut pas augmenter les taxes comme il le souhaiterait. Il faut s'intéresser à ce sujet très vite d'autant plus que l'Etat encouragera sûrement les projets sur l'énergie décarbonée. Les Pyrénées Atlantiques se mobilisent sur ce dossier et un groupement Pyrénées Atlantiques-Hautes-Pyrénées-province de l'Aragon (Espagne) va se constituer. En conclusion, la station mixte a toute sa place dans le domaine des énergies aujourd'hui.

Le directeur rebondit sur les propose de monsieur Pélieu concernant l'agence de l'énergie. Il a rencontré Stéphane Péré, directeur de l'AREC. Il en ressort que le SDE a tout intérêt à travailler avec celle-ci car il ne peut pas porter seul tous les dossiers et inversement. Le Syndicat est dans l'attente des conclusions de l'AREC.

Il propose ensuite au bureau une adhésion à cette agence par l'achat de 65 actions à 15,50 € l'unité. Monsieur Pélieu pense qu'il s'agit d'une bonne entrée en matière et ses collègues répondent favorablement à cette proposition concrétisée par la délibération prise ci-après.

N°	Objet de la délibération
DL 113-12-2018	Adhésion du SDE65 à l'AREC Occitanie (Agence Régionale de l'Energie et du Climat) Le Président Daniel Frossard expose aux membres du bureau présents l'objet et les statuts de l'Agence Régionale de l'Energie et du climat, société publique locale, et l'opportunité d'y adhérer afin de contribuer aux côtés de la Région à l'ambition « Région à énergie Positive ». Cette adhésion permettra en effet un partenariat constructif pour la mise en œuvre de la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables. L'Agence Régionale Energie Climat Occitanie propose un accompagnement stratégique ainsi qu'un appui technique en adéquation avec les besoins des projets de ses collectivités actionnaires. Au prix de 15.50 € l'action, le Président propose d'adhérer via l'acquisition de 65 actions (nombre évidemment symbolique) soit un montant de 1007.50 euros qui sera versé au capital social. Où cet exposé, les membres du bureau approuve à l'unanimité des présents cette proposition qui sera présentée pour validation au comité syndical du 14 décembre 2018, cette décision relevant de sa compétence.

Le directeur conclut sur ce dossier en indiquant qu'un retour sera fait à monsieur Péré sur les échanges de ce jour.

La discussion reprend sur l'hydrogène par l'évocation par monsieur Pélieu de la visite de madame Delga à Alstom. Carole Delga a proposé à Alstom de se positionner sur le train à hydrogène. Madame Curbet souhaite connaître le prix de l'hydrogène. Le directeur cite les chiffres de l'étude technique et économique réalisée par le Syndicat de l'Ariège, soit 16 € pour 100 km pour un véhicule à hydrogène. Ce chiffre peut paraître prohibitif sauf si l'on considère qu'il s'agit d'un prototype subventionné qui permette de faire progresser la filière pour diminuer les coûts. Le président du Conseil Départemental met en avant l'exemple du département de la Manche qui est bien positionné sur ce sujet et bien équipé.

Monsieur Frossard reprend la parole pour le sujet portant sur la désignation des membres du Syndicat à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) qui aura lieu le 18 décembre prochain. Suite aux modifications apportées dans la gouvernance du SDE depuis le début de l'année, de nouveaux délégués du SDE à la CCPE doivent être désignés. Les noms de Ginette Curbet et José Barral sont proposés. Les membres du bureau y sont favorables et une délibération est prise en ce sens.

DL 115-12-2018	Modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie Désignation de deux nouveaux délégués Le Président détaille aux membres du bureau la composition de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie. Suite aux changements intervenus dans la gouvernance du SDE durant l'année en cours, Claudine Boirie et Jean-François Laffont, délégués du SDE à la CCPE, doivent être remplacés. Monsieur Frossard propose à ses collègues que madame Ginette Curbet, vice-présidente du SDE65 et monsieur José Barral, membre du bureau, intègrent cette commission, en remplacement de madame Boirie et monsieur Laffont. Ouï cet exposé, les membres du bureau, à l'unanimité : - Décident d'approuver ces deux candidatures. - Madame Curbet et monsieur Barral deviennent délégués du SDE65 à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie.
----------------	--

Jean-Luc Lavigne fait part ensuite au bureau des conclusions de la commission Réseaux qui s'est également tenue le 23 novembre 2018.

2 points ont été abordés : d'une part le contrôle de concession réalisé le 20 novembre par le SDE à l'encontre d'Enedis, durant lequel quelques anomalies ont été constatées sur les plans technique et financier, d'autre part la proposition par le Syndicat de la mise en place d'un programme Sécurisation « lieux de vie » 100 % SDE.

Celle-ci est présentée aux membres du bureau. Après discussion, le bureau valide ce nouveau programme.

Monsieur Rouch poursuit la réunion par la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

- 1- Electrification : le budget est constant et le programme Sécurisation 100 % SDE créé.
- 2- Eclairage Public : le budget va être impacté par :
 - les TEPCV : le financement des 100 % demandés aux communes est à rembourser à compter de 2019 ;
 - le transfert des abonnements des factures d'éclairage public ;
 - le géo-référencement des réseaux : cette opération a été engagée cette année mais les factures vont arriver en 2019.
- 3- Energie : poursuite de deux budgets annexes (photovoltaïque et production et vente de chaleur).
- 4- Création de l'agence locale de l'énergie dont le directeur rappelle les missions. Un contrat territorial de développement chaleur sera mis en place avec l'ADEME (pour le financement du poste de Denis Maumus).
- 5- Energies Nouvelles Renouvelables : alimentation de deux sites isolés ; poursuite des études et projets dans les domaines hydrauliques et photovoltaïques.
- 6- Création de la Société d'Economie Mixte (SEM), approuvée par le Département le 12 octobre dernier, avec une réservation de 200 000 € du SDE sur le budget. Le Département ferait la même chose. Michel Pélieu précise que ce dernier ferait une montée en capital au fur et à mesure des années.
- 7- Missions nouvelles : l'entretien de la signalisation lumineuse (à créer) et le transfert de la compétence gaz, dont le budget sera à équilibrer avec la redevance d'exploitation.

Avant de passer aux questions diverses, il conclut par l'évocation des orientations générales dans les domaines du personnel, des investissements et de la communication puis commente l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il souhaite que des élus communaux apportent leur témoignage par rapport aux projets réalisés dans leur commune, comme Monfaucon, Rabastens....

Question diverse 1

La parole est donnée à Dominique Alexandre qui présente les dossiers d'Arcizans-Dessus et d'Ardengost. Pour Arcizans-Dessus, il s'agit de l'alimentation électrique de la station d'épuration. Le dossier est complexe et il propose que le SDE accompagne la commune.

En ce qui concerne Ardengost, le réseau d'eau doit être renouvelé et il serait judicieux de faire passer de façon conjointe les réseaux secs. Afin de coordonner cette opération, il faut établir une convention de maîtrise d'ouvrage. Le bureau ne s'y oppose pas et une délibération valide sa décision. Monsieur Pélieu souhaite cependant que le SDE soit vigilant et en discute avec le maire car le terrain est très rocheux.

DL 116-12-2018	Convention de tranchée commune avec la commune d'Ardengost dans le cadre de la rénovation des réseaux basse tension et éclairage public - autorisation de signature - En ce qui concerne l'aménagement du village, la commune d'Ardengost a décidé de demander au SDE65, dans le cadre de la compétence relative à la distribution de l'électricité, l'enfouissement des réseaux électriques. Dans le même temps, la commune a engagé des travaux de rénovation complète du réseau d'eau potable. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ayant pour but de définir les liens juridiques, techniques et financiers de la participation du SDE65 à ces travaux communs. Entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Bureau syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention de tranchée commune avec la commune d'Ardengost, et tout acte relatif à la mise en œuvre de cette opération
-----------------------	---

Question diverse 2

Monsieur Rouch informe le bureau que la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan a abandonné les compétences « électrification rurale » et « éclairage public » au profit des communes membres de l'ex-communauté de communes du Plateau de Lannemezan et des Baïses. Ces dernières réintégreront le SDE à compter du 1^{er} janvier 2019.

Question diverse 3

Jean Chanéac aborde le lancement de nouveaux projets ENR, particulièrement le turbinage de l'eau potable dans les communes de montagne. Une information sera diffusée auprès de celles-ci pour la réalisation de projets éventuels. Monsieur Rouch sollicite les membres du bureau afin que ceux-ci relaient également cette information. Une discussion s'engage alors à ce sujet : monsieur Rouch cite le projet émergent de la commune de Bagnères de Bigorre, Michel Pélieu souhaite qu'une étude soit réalisée sur Peyragudes.

Il propose ensuite d'établir un partenariat avec la SEM Energie des Landes via l'Institution Adour pour l'équipement photovoltaïque de 3 retenues d'eau : Gabas, l'Arrêt Darré et l'Ouet Davant. Philippe Carrère pose la question de l'implication des Côteaux de Gascogne. Jean Chanéac explique que cette structure est exploitante pour partie de l'Institution Adour. Les membres du bureau y sont favorables et une délibération est prise en ce sens.

DL 117-12-2018	Accord de lancement d'études concernant les projets photovoltaïques flottants en partenariat avec les SDE32, 64 et 40 (Enerlandes) L'Institution Adour a saisi la SEM des Landes ENERLANDES afin d'étudier le potentiel de développement de projets photovoltaïques flottants sur son patrimoine. ENERLANDES, issu du SYDEC, en la personne de monsieur Lafarie, a sollicité les SDE32, 64 et 65 pour mener de concert ces études. Le Président propose donc aux membres du bureau de s'associer avec ces SDE pour mener à bien cette réflexion et d'engager des échanges avec ENERLANDES, le SDEPA, le SDEG et l'Institution Adour pour le développement de projets photovoltaïques. Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité, accepte la proposition
-----------------------	--

Monsieur Pélieu intervient sur le dossier du Rioumajou. Il souhaite connaître l'état d'avancement de ce projet. Le directeur explique que les travaux de génie civil sont réalisés, pour une mise en service l'été prochain. Il informe également les membres présents du contrôle inopiné de l'AFN et de l'avis défavorable en découlant. Le SDE devrait être saisi par monsieur le Préfet pour apporter les réponses à ce contrôle.

Question diverse 4

Jérôme Gimenez présente les trois conventions à signer avec :

- Enedis - article 8 du cahier des charges de concession
- Pays de Lourdes et du Pays des Gaves - autorisation de raccordement d'une station de télémesures hydrométrique à Luz-Saint-Sauveur
- Syndicat des Energies Renouvelables (SER) : adhésion

Il revient également sur les frais de prise en charge à actualiser dans le cadre de la gestion des candélabres accidentés.

Le bureau n'émet aucune objection et 4 délibérations valident sa décision

DL 118-12-2018	Adhésion au Syndicat des Energies Renouvelables (SER) Le Syndicat des Energies Renouvelables propose une mise en relation d'experts sur les différentes filières, propose des formations à des tarifs préférentiels et publie très régulièrement un panel d'informations (évolutions législatives, publications d'appels d'offres, etc...) Compte tenu de l'intérêt de cette structure, le Président propose d'adhérer au SER pour une cotisation annuelle de 2 801 € HT.
-----------------------	---

	Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité : • accepte la proposition d'adhésion au Syndicat des Energies Renouvelables pour un coût annuel de 2801 € HT.
DL 119-12-2018	Signature de la convention SDE65/Enedis relative à l'application de l'article 8 de la concession de distribution électrique des Hautes-Pyrénées pour 2019/2021 Le Président rappelle aux membres du Bureau le bilan de la précédente convention de partenariat pour l'amélioration esthétique, la coordination et la sécurisation des réseaux électriques signée en 2017 pour la période 2017/2018. Cette convention, bisannuelle, doit être renouvelée pour les années 2019/2020 avec reconduction tacite en 2021. Après délibération, le Bureau autorise le Président à signer la convention pour la période précitée.
DL 120-12-2018	Candélabres accidentés - actualisation des frais de prise en charge Daniel Frossard, Président, rappelle au Bureau la méthode appliquée par le service entretien de l'éclairage public pour la gestion des candélabres accidentés ainsi que l'évaluation des frais par candélabre accidenté (550 € pour 2017 et 2018) dont le règlement est à la charge du responsable de l'accident et de son assureur. Il propose aux membres du bureau de maintenir ce forfait pour 2019. Ouï cet exposé, le Bureau décide de maintenir ce forfait à 550 € (cinq cent cinquante euros) pour 2019, forfait qui s'ajoutera à la facturation de l'entreprise chargée de la réparation ou du remplacement du candélabre.
DL 121-12-2018	Convention SDE65-Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves pour le raccordement au réseau d'éclairage public d'une station de mesure des niveaux de l'Yse sur la commune de Luz-St-Sauveur Daniel Frossard, Président, fait part aux membres du bureau de la demande de raccordement du PLVG d'une station de mesure des niveaux de l'YSE (prévention des inondations) sur la commune de Luz-Saint-Sauveur -pont de la RD n° 921- sur le réseau d'éclairage public exploité par le SDE65. Considérant que cette installation contribue à la sécurité des biens et des personnes, qu'elle sera autonome de jour pour se recharger sur les horaires de fonctionnement de l'éclairage public, le Président propose au bureau l'établissement d'une convention entre le SDE65 et le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves afin de déterminer les modalités techniques et financières de ce projet. Ouï cet exposé, le Bureau : - Approuve la proposition du Président d'établir une convention entre le SDE65 et le PLVG - Autorise le Président à signer la dite convention et tout document annexe s'y rapportant.

Question diverse 5

Le calendrier des réunions de fin d'année est présenté. Philippe Carrère, Ginette Curbet et Daniel Frossard participeront à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie.

La séance est levée à 18 h 30.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

DL 110 12 2018 - Alimentation photovoltaïque d'un site isolé à Aragnouet - choix de l'entreprise en charge des travaux

DL 111 12 2018 - Marché public « fourniture de carburants et déplacements autoroutiers » - attribution de marché

DL 112 12 2018 - Marché de maîtrise d'œuvre - chaufferie bois à Argelès-Gazost

DL 113 12 2018 - Adhésion du SDE65 à l'AREC Occitanie

DL 114 12 2018 - Groupement d'achat relatif à l'acheminement et la fourniture en électricité - avenant au marché subséquent n° 1

DL 115 12 2018 - Modification de la CCPE - désignation de deux nouveaux délégués

DL 116 12 2018 - Convention de tranchée commune avec la commune d'Ardengost dans le cadre de la rénovation des réseaux BT et EP - autorisation de signature -

DL 117 12 2018 Accord de lancement d'études concernant les projets photovoltaïques flottants en partenariat avec les SDE32, 64 et 40 (Enerlandes)

DL 118 12 2018 - Adhésion au Syndicat des Energies Renouvelables (SER)

DL 119 12 2018 - Signature de la convention SDE65/Enedis relative à l'application de l'article 8 de la concession de distribution électrique des Hautes-Pyrénées pour 2019/2021

DL 120 12 2018 - Candélabres accidentés : actualisation des frais de prise en charge

DL 121 12 2018 - Convention SDE - PLVG pour le raccordement au réseau EP d'une station de mesure des niveaux de l'Yse sur la commune de Luz St Sauveur

Les membres du bureau

Le Président